

DESCRIPTION DU BIEN

LOT 1

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE – quatrième division

I. Dans un immeuble à appartements dénommé « **Résidence des Colibris** », sis au coin de l'avenue de l'Atlantique, où il porte le numéro 96 et de l'avenue des Muguets, cadastré selon titre section B partie du numéro 50/N/3 pour une superficie de 13 ares 20 centiares 50 dixmillièmes et selon extrait récent de la matrice cadastrale section B numéro 50W6P0000 pour la même contenance :

A. L'appartement « C4 » au troisième étage côté gauche en regardant la façade de l'avenue de l'Atlantique, comprenant :

a) en propriété privative et exclusive : au niveau du troisième étage : un hall avec deux armoires sur mesure, un living avec loggia, une cuisine avec terrasse, une salle de bain, un water-closet, deux chambres et une terrasse avec placard vers l'arrière.

Au sous-sol : la cave numéro 6.

b) en copropriété et indivision forcée : 110/1.000èmes dans les parties communes de l'immeuble et 53/1.000èmes dans l'ensemble du terrain.

B. L'appartement « D4 » au troisième étage côté droit en regardant la façade de l'avenue de l'Atlantique, comprenant :

a) en propriété privative et exclusive : au niveau du troisième étage : un hall avec deux armoires sur mesure, un living avec terrasse, une cuisine avec terrasse, une salle de bain, un water-closet, deux chambres dont une avec terrasse et placard sur la terrasse.

Au sous-sol : la cave numéro 8.

b) en copropriété et indivision forcée : 120/1.000èmes dans les parties communes de l'immeuble et 58/1.000èmes dans l'ensemble du terrain.

II. Dans un immeuble à appartements dénommé « **Résidence des Cygnes** », sis au coin de l'avenue de l'Atlantique, et de l'avenue des Muguets, cadastré selon titre section B partie du numéro 50/N/3 pour une superficie de 13 ares 20 centiares 50 dixmillièmes et selon extrait récent de la matrice cadastrale section B numéro 50W6P0000 pour la même contenance :

Le living de l'appartement B4 au troisième étage et dont la superficie approximative est suivant titre de 31m² 74dm²

a) en propriété privative et exclusive : le living dépendant en partie du studio B4. Ces parties sont désignées en jaune sur le plan annexé à l'acte reçu le 24 juin 1981 par le notaire Gaston Borremans à Schaerbeek.

b) en copropriété et indivision forcée : 39/1.000èmes dans les parties communes de l'immeuble et 19/1.000èmes dans l'ensemble du terrain.

Identifiant parcellaire : B 50W6 P0020 (A3/L/K6.8.)

Les appartements C4 et D4 et le living de l'appartement B4 décrits ci-avant forment un seul appartement situé au troisième étage de l'immeuble à appartements au numéro 96 de l'avenue de l'Atlantique, et ce suivant la possibilité réservée dans l'acte de base de ladite résidence, reçu par le notaire Jacques Van Wetter à Ixelles le 29 avril 1964.

Tel que cet appartement est décrit et entouré en rouge au plan annexé à